



UN PROJET DE SOCIÉTÉ



L'AGRICULTURE PAYSANNE

Définition

L'agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous.

Souveraineté alimentaire

Droit des peuples à une alimentation [suffisante] saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

*Déclaration de Nyeleni
2007*

L'agriculture paysanne est un projet politique : l'organisation de la production agricole au service de la souveraineté alimentaire des territoires et la présence de paysannes et de paysans nombreux. Il est né de la réflexion des paysannes et des paysans, réunis autour du refus de l'industrialisation de l'agriculture et désireux de construire un projet alternatif à ces dérives.

Cette industrialisation, c'est une agriculture qui produit de plus en plus, non pour répondre à un besoin, ni pour permettre à des personnes d'en vivre, mais pour fournir des matières premières en grande quantité et à bas prix aux filières industrielles. Elle n'engendre qu'une circulation planétaire de produits contrôlés par les multinationales de l'agro-alimentaire. Ce modèle entraîne une concentration des exploitations agricoles et une prolétarianisation des paysannes et des paysans, menant à leur disparition. Il génère des conséquences environnementales et sociales qui ne sont plus à démontrer.

Les paysannes et les paysans qui voulaient construire et défendre un projet d'avenir pour le monde agricole se sont rassemblés en 1984 au sein de la Fadear (fédération d'associations) puis en 1987 au sein de la Confédération paysanne (syndicat professionnel).

En s'appuyant sur leurs expériences et en collaboration avec la recherche, ces paysannes et paysans ont étayé la définition (ci-contre) par l'écriture d'une charte de l'agriculture paysanne. Cette charte comprend les 10 principes politiques fondamentaux du projet et un diagnostic d'analyse des fermes.

Elle nourrit deux ambitions parallèles :

- * **Proposer aux paysannes et aux paysans une vision d'ensemble de leur travail et de leur place dans la société**, pour les accompagner vers des systèmes de production leur permettant de mieux produire et mieux vivre.
- * **Inciter les responsables politiques à revoir les orientations du modèle agricole** en leur montrant que les droits des paysannes et des paysans doivent correspondre à ceux de la société et que les conditions de mise en œuvre de l'agriculture paysanne sont accessibles.

Ces deux approches sont menées conjointement par la Confédération paysanne et la Fadear, en raison de leurs complémentarités. La lutte pour la mise en place de ce projet est rude. Elle prend corps dans les fermes, dans les assiettes, par la production et la consommation de produits de qualité, tout comme dans les rapports de force nécessaires pour contrer l'industrialisation de l'agriculture et la libéralisation des marchés agricoles.

Ce document présente les 10 principes de l'agriculture paysanne et l'intérêt de les défendre en complément des logiques de développement mises en œuvre dans notre réseau.

Les 10 principes de l'agriculture paysanne

La production d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, finalité de la souveraineté alimentaire, et l'existence de paysannes et de paysans nombreux nécessitent donc un projet global : celui d'agriculture paysanne. Il comprend 10 principes fondamentaux.

N° 1 Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

L'industrialisation de l'agriculture et la concentration des exploitations qui l'accompagne incitent à produire toujours plus par actif, et réduit le nombre de paysannes et de paysans.

Le développement des uns se fait donc au détriment des autres. Le droit à produire est à la fois un droit au travail et un droit au salaire, revenu du travail. Afin de permettre l'accès au métier au plus grand nombre, de pérenniser des petites fermes, le partage des volumes et des moyens de production est un principe fondamental prioritaire face aux agrandissements de fermes déjà trop grandes.

L'Etat est responsable, il doit réguler la taille des ateliers et des fermes, et assurer le caractère rémunérateur des marchés agricoles.



N° 2 Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs

L'agriculture paysanne repose sur la solidarité. Chaque paysanne ou paysan du monde est, pour tous les autres, une « autre paysanne ou paysan du monde ».

Une politique agricole qui prône l'agressivité sur les marchés mondiaux pour les productions où son territoire est excédentaire instaure la compétition entre paysannes et paysans du monde, donc à terme la disparition d'une grande partie d'entre eux.

Lutter pour la souveraineté alimentaire ici ne peut se faire qu'en la respectant là-bas. Cette dernière se base sur deux règles majeures :

* **Le droit de chaque paysanne, chaque paysan, à l'intérieur de chaque État, de participer à la production et à la sécurité alimentaire du pays.**

* **Le droit de chaque peuple, de chaque territoire, de chaque État du monde, d'organiser sa souveraineté alimentaire et de protéger son agriculture.** Ce pourquoi les processus démocratiques sur les questions agricoles et alimentaires doivent être renforcés.

Il s'agit donc d'orienter la production agricole des pays dans l'objectif de nourrir les populations locales et non de viser la conquête de marchés internationaux. Ces droits sont incompatibles avec les règles de l'OMC et de nombreux autres accords de libre échange (Tafta, Ceta, APE...).

N° 3 Respecter la nature et le climat

Pour produire, l'agriculture utilise les éléments du milieu naturel : l'eau, le sol, l'air, la biodiversité. Ces éléments, qui constituent le socle du travail des paysannes et des paysans, sont le bien de tous. Ils ne sont pas la propriété d'une génération de paysannes et de paysans. Les éléments naturels doivent être préservés, afin d'assurer la pérennité de leur utilisation par les générations futures. « On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants », disait St Exupéry.

Le respect de la nature se réalise aussi dans une complémentarité agriculture/élevage sur les territoires, et dans l'établissement de liens Hommes/animaux éthiques qui veille aux bonnes conditions de traitement des animaux tout au long de leur vie.

Enfin, la réalité du changement climatique et la menace qu'il représente pour nombre d'espèces végétales et animales, ainsi que pour de nombreux agrosystèmes sur l'ensemble du globe, nécessitent une réflexion majeure sur l'émission de gaz à effet de serre par les pratiques agricoles et leur capacité à stocker du carbone.

N° 4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

La production agricole nécessite de mettre en œuvre un certain nombre de ressources : le sol, l'eau, l'énergie, le travail, le capital, l'espace. Un certain nombre de ces facteurs sont abondants et renouvelables, d'autres sont rares et non renouvelables. L'agriculture paysanne vise à mettre en valeur les premiers et économiser au maximum les seconds.

Par exemple, le travail humain, s'il est effectué dans des conditions socialement acceptables, est une ressource abondante, tandis que la substitution du travail en capital exige une grande quantité d'énergie souvent non renouvelable.

Pour servir l'intérêt général, les conditions d'utilisation des ressources rares, en particulier l'affectation des sols, tout comme celles des ressources abondantes et renouvelables, doivent être définies en conformité avec le projet de souveraineté alimentaire. L'efficacité énergétique, laissée pour compte du développement industriel, doit être mieux prise en compte pour orienter les systèmes de production.

N° 5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Chaque citoyen a le droit de connaître le processus d'élaboration d'un produit alimentaire depuis les intrants achetés, ses conditions de production, les étapes de sa transformation jusqu'à sa commercialisation. Cette exigence de transparence s'applique à chaque maillon de la chaîne d'élaboration d'un produit, quelle que soit la production ou la filière.

Cependant, cette nécessaire transparence ne doit pas être un motif pour s'émanciper de normes protectrices de l'environnement ou de la santé des travailleurs et des travailleuses, qui sont garantes de la transparence. Il est indispensable d'élaborer des normes de moyen interdisant les pratiques ou produits néfastes pour la santé ou l'environnement.



N° 8 Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

L'agriculture n'est pas et ne doit pas être considérée comme un monde en dehors de la société. Pour être viable et socialement acceptable, l'activité agricole doit être partie prenante de la vie économique et sociale. Par les relations privilégiées que l'agriculture entretient avec le milieu naturel, elle peut être un lieu d'accueil, d'insertion et d'équilibre du territoire.

Pour participer au dynamisme de la vie locale et du milieu rural, les paysannes et paysans doivent mettre en œuvre des partenariats avec les autres secteurs d'activité. Au même titre que l'agriculture paysanne ne peut être hors sol, elle ne peut être hors territoire. Ainsi, les espaces de décision agricole (chambre d'agriculture, Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture - CDOA, Safer...) doivent être ouverts aux citoyens et citoyennes du territoire pour qu'ils et elles puissent influencer sur l'orientation de l'agriculture locale. Et de nouveaux lieux de démocratie sur les questions agricoles et alimentaires doivent être ouverts sur les territoires.

N° 6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde.

La qualité d'un produit résulte de son mode de production : taille d'atelier, niveau d'intensification, semences et races choisies, modes d'élevage et de culture, utilisation des intrants, conditions de transformation et de stockage. Les qualités sanitaire et nutritionnelle ne sont pas subjectives. Au contraire, elles doivent être officiellement reconnues et vérifiables par chaque citoyen et chaque citoyenne. Pour ce faire, des obligations de résultat doivent être privilégiées à des normes de moyens qui incitent aux investissements. Elles doivent être souples sur les moyens, construits par les paysannes et les paysans, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité sanitaire suivant l'organisation et le dimensionnement des ateliers.

Certaines démarches de signes de qualité apportent des garanties intéressantes sur les modes de production. Cependant, le projet d'agriculture paysanne défend que l'ensemble de la production agricole augmente ses standards de qualité, pour le bien être de chacun. Des politiques d'accès pour tous et toutes à ces standards de qualité doivent être pensées afin de sortir l'ensemble de la production et de la consommation alimentaire d'une dynamique d'industrialisation.

N° 9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Les populations animales et végétales, extrêmement diversifiées, appartiennent au patrimoine de l'humanité. Cette biodiversité doit être préservée, transmise et enrichie :

* **Pour des raisons historiques.** Une histoire de la vie qui s'est enrichie au fil des générations doit se poursuivre. Au même titre que la terre, nous devons d'enrichir la biodiversité pour ceux qui nous suivent.

* **Pour des raisons économiques.** Certaines des variétés et des espèces sont particulièrement adaptées à la diversité des territoires et des sols, et apporteront des réponses aux défis du changement climatique. L'introduction d'OGM, quelle que soit la technique d'obtention, est à bannir vu les risques que cela représente pour le reste de la biodiversité.

L'utilisation et le développement de semences paysannes et de races locales, au cœur des pratiques des paysannes et des paysans, doit être facilitée et encouragée par les politiques publiques.

N° 7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie de la paysanne, du paysan repose sur son autonomie décisionnelle. Celle-ci détermine son autonomie technique et économique.

L'autonomie n'est pas l'autarcie. L'autarcie mène à l'isolement. Elle va à l'inverse l'intégration des paysannes et des paysans dans les territoires, et mène à terme à leur disparition. Au contraire, l'autonomie repose sur le partenariat et la complémentarité entre les productions, les paysannes et paysans, les régions agricoles, les acteurs locaux, la société. **Les collaborations et les projets collectifs sont au cœur de l'agriculture paysanne :** ils doivent être soutenus et reconnus.

Les méthodologies d'accompagnement, de formation et d'animation des techniciens agricoles sont à même de répondre à cette nécessaire autonomie des exploitations agricoles. Elles doivent structurer le fonctionnement de l'ensemble du secteur du conseil agricole, trop souvent basé sur des démarches descendantes conduisant à imposer des pratiques au service des filières. Les projets de recherche participatifs et collaboratifs doivent être privilégiés, au service de l'autonomie des paysans.

N° 10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

C'est dans la globalité que l'on arrive à tenir compte des dimensions sociale, économique et environnementale de l'agriculture paysanne. Si une de ces dimensions manque, ce n'est plus de l'agriculture paysanne. L'agriculture paysanne correspond à l'ensemble de ces dix principes, car ces principes sont interdépendants. Chacun d'eux pris isolément n'est pas l'agriculture paysanne.

Chaque principe est une condition nécessaire, mais non suffisante de l'agriculture paysanne.



Nécessité d'une approche syndicale pour défendre le développement de l'agriculture paysanne

La mise en place du projet d'agriculture paysanne par nos réseaux depuis 30 ans s'effectue par l'accompagnement de nombreux projets d'installation, de transmission et de changement de systèmes de production. Gagner en autonomie sur la ferme, raisonner les volumes à produire, nourrir les animaux à l'herbe, transformer les produits pour gagner en valeur ajoutée, aider à la recherche de foncier pour installer ou transmettre pour pérenniser l'activité... Les domaines sont nombreux dans lesquels la formation et l'accompagnement des paysannes et des paysans sont nécessaires.

Apporter cet appui permet à nombre de paysannes et de paysans de s'installer et de vivre de leur métier. Cela contribue aussi à la lutte contre la désertification des territoires ruraux et la perte des savoir-faire paysans, cela permet d'apporter une nourriture de qualité à des citoyens en attente de ces produits et d'un impact positif de l'agriculture sur l'environnement. Cela contribue à nourrir notre certitude qu'une autre façon de produire est possible et souhaitée, et sensibilise la population à ces questions.

Mais l'agriculture industrielle étant présentée comme indispensable pour nourrir les populations les plus défavorisées, elle contraint

le développement de l'agriculture paysanne. Plus performante socialement, écologiquement et économiquement, fournissant une agriculture de qualité, cette dernière ne peut cependant faire face à la concurrence déloyale d'une agriculture industrielle subventionnée : une part seulement de la population est consciente, convaincue et en capacité de payer le prix de cette qualité. L'agriculture industrielle vient construire une dualisation des modèles agricoles et alimentaires, augmentant la fracture sociale de notre pays.

Cet état de fait est indéfendable :

* **Le bilan écologique du système industriel est très lourd**, avec des coûts cachés sur l'environnement qui ne sont jamais pris en compte ;

* **Aucun système agricole n'est imperméable** aux pollutions environnementales et à la destruction des écosystèmes par l'agriculture industrielle qui le côtoie ;

* **Les conséquences sanitaires** (augmentation des cas de diabète, de surpoids, d'obésité...) d'une consommation de produits industriels **sont aujourd'hui prouvées et inadmissibles.**

Sortir du modèle de production industrielle doit être une priorité.

De plus, la libéralisation des marchés agricoles soumet les produits de l'agriculture paysanne à un dumping social et écologique toujours plus fort, qui les cantonne à des segments de marchés. Les circuits de commercialisation alternatifs se retrouvent ainsi en concurrence les uns avec les autres, ce qui nuit à la rentabilité des systèmes de production. Si le modèle agricole libéral tolère l'existence d'une agriculture paysanne, le développement et la pérennité de celle-ci ne peut être basé uniquement sur la démultiplication des initiatives.

L'extension de l'agriculture paysanne à l'ensemble de la production agricole, finalité de notre engagement professionnel, nécessite donc un travail syndical pour modifier les orientations politiques du modèle agricole : s'attaquer de front à l'industrialisation de l'agriculture et à la libéralisation des marchés agricoles. Mettre en avant de telles politiques publiques, c'est permettre aux citoyennes et aux citoyens de lutter politiquement à nos côtés pour défendre le projet d'agriculture paysanne, le projet de souveraineté alimentaire, et non les réduire à de simples consommateurs qui choisiraient par leurs produits un modèle de production. C'est un travail pour lequel nous avons besoin de toutes et tous !

➡ Pour aller plus loin dans la démarche

* **Pour analyser ses pratiques et envisager des évolutions dans son système de production**, voir la présentation des 6 thèmes fondateurs du diagnostic agriculture paysanne présentés dans la plaquette « Agriculture Paysanne – une démarche globale ». Quitte à poursuivre ensuite par la découverte de l'ensemble des indicateurs proposés dans le diagnostic agriculture paysanne.

* **Pour chercher à construire ensemble une agriculture et une alimentation de qualité**, s'engager dans une ADEAR et partager ses innovations avec d'autres paysannes et paysans, en rejoignant des collectifs de développement agricole et alimentaire.

* **Pour soutenir politiquement l'agriculture paysanne**, construire collectivement l'avenir, faire vivre ce projet politique, adhérer et s'engager à la Confédération paysanne de son département.



Les 6 thèmes structurants du diagnostic d'analyse des fermes au regard du projet d'agriculture paysanne.



La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée



Créée par des paysannes et de paysans en 1984, la Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural regroupe 68 associations réparties sur l'ensemble du territoire. Leur mission : former les paysannes et les paysans, permettre l'installation de nouveaux paysann-e-s et promouvoir les différents aspects de l'agriculture paysanne.

Nos associations proposent des accompagnements différents selon les régions, mais partagent une même approche : privilégier le travail collectif et la solidarité, accueillir tous les porteurs de projets sans discrimination.

En savoir plus sur : www.agriculturepaysanne.org.